

05/109 DU 15/5/85

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° /MEERFPPS.DGFP/DGPCE/16
portant versement, reclassement et
nomination de Monsieur IBARRA Hilaire
Assistant Sanitaire de 8^e échelon
des cadres de la catégorie A, hiérar-
chie II des Services Sociaux (Santé
Publique)./-

LE PREMIER MINISTRE./-

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 3/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordon-
nance n° 019/84 du 25.8.84 portant modification de certaines disposi-
tions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2187/TP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/150/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/TP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/TP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/TP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 80/690 du 27.12.80 portant déblocage des avance-
ments des agents de l'Etat ;
(/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier
Ministre ;
(/u le décret 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret 84/860 du 26.8.84 portant organisation des inté-
rimis des Membres du Gouvernement ;
(/u le rectificatif 84/923 du 19.10.84 au décret 84/858 du
13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 65/50 du 16.2.65 fixant le statut commun des
cadres administratifs de la Santé Publique ;
(/u le décret 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités de change-
ment de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République
Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 5360/MSAS/DGSP/SP du 21 Juin 1981 portant pro-
motion au titre de l'année 1977 des fonctionnaires des cadres de la
catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Santé Publique) ;
(/u l'arrêté 5088/MF/DG.PE du 22.12.69 autorisant certains
Assistants Sanitaires à poursuivre des Etudes dans les Facultés Fran-
çaises (de Médecine en France ;
(/u la lettre n° 225/DGSP/DSAF/DEC du 6.9.83 du Directeur
Général de la Santé Publique transmettant le dossier de l'intéressé ;

DGB

DCF

(/u le décret n° 5-260 du 5-3-85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n° 65/50 et 73/143 des 16.02.65 et 24.4.75 susvisés, Monsieur IDARRA Hilaire, Assistant Sanitaire de 6° échelon, indice 1200 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Santé Publique) titulaire du diplôme de Santé Publique et Hygiène, délivré par l'Université Pierre et Marie CURIE (France); est versé dans les cadres Administratifs de la Santé Publique, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur de Santé de 6° échelon, indice 1400. ACC=Néant.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 8 Mai 1979, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 7 JUIN 1985

(Signature)

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale.

- Bernard COMBO MATSONA.-

(Signature)
- Antoine Bouvard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFF/DC	3
D.G.B.	3
D.C.F.	1
MSAS	2
DGSP/DSAF	3
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2./-

(Signature)